

Document cadre pour l'organisation des enseignements dans les établissements bilingues du 1^{er} degré

❖ Introduction : le bilinguisme français-basque à l'école

Les classes bilingues français-basque à parité horaire ont été ouvertes dans le cadre de l'enseignement des langues régionales de France. A la rentrée 2017, cet enseignement bilingue à parité horaire concerne :

Pour le 1^{er} degré :

Public : 5504 élèves ; 101 écoles ; 151 enseignants

Privé catholique : 2365 élèves ; 33 écoles ; 65 enseignants

Pour le 2nd degré :

Public : 2081 élèves ; 21 établissements (15 collèges 6 lycées) ; 38 enseignants

Privé catholique : 1413 élèves ; 16 établissements (11 collèges 5 lycées) ; 11 enseignants

Ce dispositif d'enseignement de et en langue régionale nécessite un document de cadrage pour sa mise en œuvre dans les écoles publiques et privées catholiques du département des Pyrénées Atlantiques.

Ce document officiel, au-delà de l'aide qu'il apportera aux acteurs pédagogiques, facilitera la communication auprès des élus, des parents et futurs parents d'élèves, et éclairera leur réflexion.

L'important est de donner du sens à l'apprentissage d'une autre langue en milieu scolaire. L'environnement, tant scolaire que familial doit être particulièrement facilitateur. Il faut expliquer, justifier, car pour un apprenant l'enseignement bilingue dans un contexte monolingue ne va pas de soi, il n'est pas "naturel" (Duverger). C'est pourquoi l'équipe enseignante aura à accompagner les élèves et les familles tout au long du cursus d'enseignement bilingue en s'appuyant sur le projet d'école ou d'établissement.

La liberté de choix de l'enseignement bilingue appartient aux familles. L'apprentissage de la langue basque étant un projet à long terme validé par le niveau A2 en fin de cycle 3 (B1 en fin de cinquième, B2 en fin de troisième, C1 en terminale), la continuité du cursus est à privilégier.

❖ Les bénéfices de la mise en place d'un enseignement bilingue:

A la différence de l'enseignement traditionnel des langues, l'enseignement bilingue, qui s'inscrit dans le projet d'école, commence dès l'admission de l'enfant à l'école maternelle- c'est le **principe de précocité** (Morgen).

• **Bénéfices linguistiques :**

La langue 2 (basque) devient langue-support des apprentissages, elle est langue de communication et non plus seulement une nouvelle discipline scolaire. (Duverger)

L'éducation linguistique en deux langues rend les enfants aptes à déjouer les pièges sémantiques, à intégrer des syntaxes différentes, à comprendre le mécanisme des langues. L'acquisition ultérieure d'une troisième ou quatrième langue en sera largement facilitée. La langue-cible (basque) est mieux apprise si elle est **langue d'enseignement** dans un cursus bilingue que si elle est enseignée de manière traditionnelle, c'est-à-dire comme objet d'apprentissage. (Anémone GEIGER- JAILLET). Par exemple, on va apprendre le basque en apprenant en basque les disciplines des programmes scolaires de l'Education Nationale.

L'enfant, très tôt mis en contact avec deux langues, compare celles-ci entre elle, se rend compte de leur fonctionnement et développe une conscience métalinguistique, en passant par une analyse de relations étymologiques et des comparaisons de structure. (Perregaux, 1994)

- **Bénéfices cognitifs :**

Apprendre en deux langues favorise et développe des stratégies et méthodes d'apprentissage, favorise les constructions notionnelles et conceptuelles propres à chaque discipline dans la mesure où les disciplines sont abordées dans les deux langues avec des exemples et des approches différentes. (Duverger)

L'élève exposé en classe à deux langues de manière régulière acquiert une conscience plus précoce et plus forte de l'aspect arbitraire du rapport signifiant-signifié : il acquiert progressivement la capacité de considérer les langues comme des systèmes abstraits et symboliques ; et cette exposition permanente à deux ou plusieurs langues en milieu scolaire favorise chez lui un accès à l'abstraction, participant ainsi à son développement intellectuel.

- **Bénéfices culturels :**

Apprendre une autre langue à l'école est une manière d'accéder à d'autres sensibilités, d'autres réalités, d'autres manières de vivre, de décrire et penser le monde.

La langue est un élément constituant de la culture et en même temps vecteur de celle-ci. Une langue ne peut pas exister par elle-même, elle est liée au social, elle est ce qui nous relie aux autres (Barbara Abdhelilah Bauer).

Ainsi, le choix de la langue régionale permet aux élèves d'être en contact avec des « natifs », sur un territoire géographique où la langue est utilisée et présente: les grands parents ou d'autres personnes la pratiquent, elle existe dans les noms des rues, les noms de famille, les événements culturels...

Selon Duverger: *“Enseigner partiellement des matières scolaires dans ces langues, lorsque c'est possible et que cela a du sens, est probablement la manière la plus efficace de protéger et de sauver ces langues, et c'est là un bénéfice culturel considérable de l'enseignement bilingue.”*

Les fonctions de l'enseignant en basque en classe bilingue :

L'enseignant en basque en classe bilingue est un enseignant qui répond par son enseignement en langue régionale aux objectifs fixés par les programmes et par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

L. Gajo rappelle certaines fonctions spécifiques et essentielles de l'enseignant bilingue:

- L'enseignant est dépositaire de répertoires savants qu'il met à la disposition de ses élèves.

La particularité de la classe bilingue tient à la **confluence de savoirs linguistiques et disciplinaires**.

- L'enseignant se doit d'accompagner et de contrôler les productions, de nature essentiellement verbale de ses élèves; l'enseignement bilingue impliquera en outre une évaluation de la **production linguistique par le produit disciplinaire**.

- L'enseignant assume en principe la responsabilité dans la circulation de la parole en classe; dans l'enseignement bilingue, la **verbalisation occupe une place centrale** et doit être “distribuée” de manière adéquate; cette verbalisation implique aussi une politique de l'alternance des langues.

Les fonctions de l'enseignant en français en classe bilingue :

L'enseignant en français en classe bilingue est un enseignant qui répond par son enseignement en français aux objectifs fixés par les programmes et par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Il a un rôle important à jouer dans la scolarité des élèves inscrits en filière bilingue. Il est aussi un acteur de l'alternance des langues, il a la possibilité de s'appuyer sur les élèves bilingues ou l'enseignant en basque pour favoriser la comparaison du français et du basque. Exemple : affichage en deux langues, utilisation du basque pour mieux appréhender les homonymes *et(eta)/est(da)*.

Le document cadre s'applique autant à l'enseignant en basque qu'à l'enseignant en français. L'efficacité et l'optimisation du bilinguisme passent essentiellement par un travail d'équipe.

La cohésion des équipes pédagogiques, l'articulation cohérente des enseignements en basque et en français, le sens donné aux apprentissages, l'intérêt et la motivation des familles, qu'elles soient bascophones ou non, contribuent à long terme à la réussite des élèves bilingues.

❖ Les textes réglementaires :

- “**La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013** d’orientation et de programmation pour la refondation de l’École de la République a réaffirmé en son article 40 modifiant l’article L. 312-10 du code de l’éducation que « les langues et cultures régionales appartenant au patrimoine de la France, leur enseignement est favorisé prioritairement dans les régions où elles sont en usage » et que « cet enseignement peut être dispensé tout au long de la scolarité. »

Ce même article précise que l’enseignement de langue et culture régionales peut prendre deux formes : un enseignement de la langue et de la culture régionale et un enseignement bilingue en langue française et en langue régionale.

- **Arrêté du 12 mai 2003**, relatif à l’enseignement bilingue en langues régionales à parité horaire dans les écoles et les sections langues régionales des collèges et des lycées.

L’article 2 précise que « L’enseignement bilingue à parité horaire est dispensé pour moitié en langue régionale et pour moitié en français. Cependant, aucune discipline ou aucun domaine disciplinaire, autre que la langue régionale, ne peut être enseigné exclusivement en langue régionale.

Les parties des programmes ou des enseignements dispensés en français ou en langues régionales seront déterminées dans le cadre du projet d’école ou du projet d’établissement conformément au principe de la parité horaire. »

- **Circulaire n° 2017-072 du 12-4-2017: Circulaire relative à l’enseignement des langues et cultures régionales**

Cette circulaire en vigueur rappelle que:

- “Depuis la circulaire n° 2001-166 du 5 septembre 2001, texte de référence qui a constitué un jalon important pour la place faite par l’École aux langues et cultures régionales, et la circulaire associée n° 2001-167 du 5 septembre 2001 sur l’enseignement bilingue à parité horaire modifiée par la circulaire n° 2003-090 du 5 juin 2003, l’éducation nationale a poursuivi ses efforts pour développer l’apprentissage des langues vivantes régionales et la connaissance des cultures qu’elles portent, contribuant ainsi à transmettre un patrimoine national qu’il convient de connaître, de préserver et de faire vivre.”

- Le chapitre III de cette circulaire présente l’enseignement bilingue français-langue régionale à l’école au collège et au lycée, il indique :

« L’enseignement de la langue régionale dispensé sous la forme bilingue français-langue régionale contribue au développement des capacités intellectuelles, linguistiques et culturelles des élèves. Tout en permettant la transmission des langues régionales, il conforte l’apprentissage du français et prépare les élèves à l’apprentissage d’autres langues.

« Ses objectifs premiers sont de permettre aux élèves, par une pratique plus intensive de la langue régionale, d’atteindre un niveau de communication et d’expression orale et écrite plus performant, et de s’ouvrir aux divers aspects des réalités culturelles véhiculées par cette langue. » (...)

« **À l’école**, les classes bilingues français-langue régionale proposent, dès la petite section lorsque c’est possible, un cursus spécifique intensif, dans lequel la langue régionale est à la fois langue enseignée et langue d’enseignement dans plusieurs domaines d’activité et d’apprentissage. Ce cursus repose sur un principe de parité horaire hebdomadaire dans l’usage de la langue régionale et du français en classe, sans qu’aucune discipline ou aucun domaine disciplinaire autre que la langue régionale ne soit enseigné exclusivement en langue régionale.

De manière générale, l’enseignement bilingue français-langue régionale peut être organisé selon deux modalités, un enseignant-une langue, mais aussi un enseignant-une classe, deux langues. Dans

le premier cas, deux enseignants se partagent le temps d'enseignement : l'un prend en charge l'enseignement en français, l'autre l'enseignement en langue régionale. Il leur appartient de définir de manière concertée l'intervention pédagogique de chacun auprès des élèves. Dans le second cas, le même enseignant assure la totalité des enseignements, y compris ceux consacrés à la langue régionale. Une classe ou une section bilingue peut regrouper des élèves de niveaux différents. »

❖ Les objectifs de l'enseignement bilingue :

Le socle commun (BO n°17 du 23/04/2015) : COMPRENDRE, S'EXPRIMER EN UTILISANT UNE LANGUE ETRANGERE ET, LE CAS ECHEANT, UNE LANGUE REGIONALE (composante 2 du domaine 1 : « Les langages pour penser et communiquer)

L'enseignement des langues étrangères ou régionales développe **les cinq grandes activités langagières** : (écouter et comprendre, lire, parler en continu, écrire, réagir et dialoguer) qui permettent de comprendre et communiquer à l'écrit et à l'oral dans une autre langue.

Les programmes de l'école maternelle (2015) et élémentaire (2016)

Les programmes de la maternelle 2015 (BO spécial n°2 du 26/03/2015)

Les programmes de l'école maternelle organisent les enseignements en cinq domaines d'apprentissage :

- mobiliser le langage dans toutes ses dimensions
- agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique
- agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques
- construire les premiers outils pour structurer sa pensée
- explorer le monde

Chacun de ces cinq domaines est essentiel au développement de l'enfant et doit trouver sa place dans l'organisation du temps quotidien.

L'ensemble des domaines d'apprentissage doit être enseigné à parité horaire en français et en basque à l'école maternelle (à l'exception des expérimentations d'augmentation horaire d'enseignement en langue basque) nécessitant une programmation concertée entre les enseignants et une prise en compte des spécificités langagières et linguistiques.

L'enseignement de la langue régionale dispensé sous la forme bilingue français-langue régionale contribue au développement des capacités intellectuelles, linguistiques et culturelles des élèves. Tout en permettant la transmission des langues régionales, il conforte l'apprentissage du français et prépare les élèves à l'apprentissage d'autres langues.

Ses objectifs premiers sont de permettre aux élèves, par une pratique plus intensive de la langue régionale, d'atteindre un niveau de communication et d'expression orale et écrite conforme aux exigences du CECRL, et de s'ouvrir aux divers aspects des réalités culturelles véhiculées par cette langue.

Les programmes de l'élémentaire 2016 (BO spécial n°11 de 26/11/2015)

Au cycle 3 comme au cycle 2, les activités langagières sont constitutives de toutes les séances d'apprentissage et de tous les moments de vie collective qui permettent, par leur **répétition**, un véritable **entraînement** si l'attention des élèves est mobilisée sur le versant langagier ou linguistique de la séance.

Compétences travaillées au CYCLE2 :

Comprendre l'oral

S'exprimer oralement en continu

Prendre part à une conversation

Découvrir quelques aspects culturels d'une langue régionale

L'enseignement bilingue français/basque à parité horaire a pour objectifs :

- de permettre d'atteindre un **niveau A1** (fin CE2) en conformité avec le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)
- La langue orale est la priorité. Elle s'organise autour de tâches simples, en compréhension, reproduction et production.
- L'enseignement et l'apprentissage d'une langue régionale doit mettre l'enfant en situation de s'exercer à parler sans réticence et sans crainte de se tromper. Ce sont la répétition, la régularité et la ritualisation d'activités quotidiennes qui permettront aux élèves de progresser.
- Le travail sur la langue est indissociable de celui sur la culture. Trois thématiques sont ainsi proposées autour de l'enfant, la classe et l'univers enfantin: environnement quotidien et monde imaginaire, qui permettent de confronter l'élève à des genres et des situations de communication variés, en s'appuyant sur ce qu'il connaît.

Croisement entre enseignements:

- **En LANGUE (français/basque/LVE) :**

Les activités d'oral, de lecture, d'écriture sont intégrées quotidiennement dans l'ensemble des enseignements.

Le **langage oral** trouve à se développer dans les dialogues didactiques, dans les débats de savoirs ou d'interprétation (à propos de textes ou d'images), dans les comptes rendus, dans les discussions à visée philosophique en lien avec l'enseignement **moral et civique**. Il peut également être travaillé en **éducation physique et sportive**, qui nécessite l'emploi d'un vocabulaire adapté et précis pour décrire les actions réalisées et pour échanger entre partenaires.

Tout enseignement ou apprentissage est susceptible de donner à lire et à écrire. **En lecture**, les supports peuvent consister en textes continus ou en documents constitués de textes et d'illustrations associées, donnés sur supports traditionnels ou numériques. **En écriture**, au moins une séance quotidienne devrait donner lieu à une production d'écrit (élaboration d'un propos et rédaction).

L'apprentissage d'une langue vivante est l'occasion de procéder à des comparaisons du fonctionnement linguistique avec **le français**, mais aussi d'explicitier des savoir-faire également utiles en français (écouter pour comprendre ; comparer des mots pour inférer le sens...).

Sur les trois années du cycle, des projets ambitieux qui s'inscrivent dans la durée peuvent associer les activités langagières, **les pratiques artistiques** (notamment dans le cadre du parcours d'éducation artistique

et culturelle) et / ou d'autres enseignements : par exemple, des projets d'écriture avec édition du texte incluant des illustrations, des projets de mise en voix (parlée et chantée) de textes en français et dans la langue étudiée, des projets d'exposition commentée rendant compte d'une étude particulière incluant une sortie (par exemple à la découverte de l'environnement proche, en lien avec l'enseignement « **Questionner le monde** ») et des recherches documentaires...

Les activités langagières en langues vivantes étrangères et régionales sont l'occasion de mettre en relation la langue cible avec le français ou des langues différentes, de procéder à des comparaisons du fonctionnement de la langue et de permettre une observation comparée de quelques phénomènes simples par exemple autour d'un album jeunesse.

Au cycle 2, dans toutes les disciplines et notamment en éducation physique et sportive, la langue cible peut être utilisée par exemple, pour donner les consignes de jeu ou de travail.

L'enseignement des langues vivantes étrangères ou régionales constitue un moyen de donner toute sa place aux **apprentissages culturels et à la formation civique** des élèves en s'interrogeant sur les modes de vie des pays ou des régions concernés, leur patrimoine culturel, et en appréhendant les différences avec curiosité et respect.

- **En ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES**

La pratique d'exploration liée aux arts plastiques peut être mise en relation avec la production d'écrit, développant l'invention à un âge où l'enfant garde le goût du jeu, de l'imaginaire.

En arts plastiques comme en écriture la production gagne à être présentée et valorisée pour permettre aux élèves de prendre conscience de l'importance du récepteur, lecteur, spectateur.

La question « La narration et le témoignage par les images » peut s'articuler à l'apprentissage de la lecture ou à l'enseignement des langues vivantes, notamment par l'exploration de la diversité des relations entre texte et image.

- **En EPS :**

L'éducation physique et sportive offre de nombreuses situations permettant aux élèves de pratiquer le langage oral. Ils sont ainsi amenés à utiliser un vocabulaire adapté, spécifique pour décrire les actions réalisées par un camarade, pour raconter ce qu'ils ont fait ou vu et pour se faire comprendre des autres.

- **En QUESTIONNER LE MONDE et en ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE:**

En manipulant un lexique explicite pour décrire et concevoir des objets, pour désigner une action par un verbe spécifique, et une syntaxe appropriée pour la situer dans le temps et dans la succession de causes et d'effets, cet enseignement participe également à renforcer les compétences des élèves en production écrite et orale. Ils s'initient aussi à un usage particulier de l'écriture : notation rapide, établissement de listes, voire de tableaux, élaboration avec l'aide du professeur d'écrits documentaires.

En articulation avec l'enseignement moral et civique, les activités de cet enseignement sont l'occasion, pour les élèves, de confronter leurs idées dans des discussions collectives, développer le goût de l'explication, de l'argumentation et leur jugement critique, de prendre confiance en leur propre intelligence capable d'explorer le monde.

Des liens sont possibles avec des enseignements artistiques lors du travail sur les matériaux et les objets techniques.

Compétences travaillées au CYCLE 3 :

Ecouter et comprendre

Lire et comprendre

Parler en continu

Ecrire

Réagir et dialoguer

Découvrir les aspects culturels d'une langue régionale

L'enseignement bilingue français/basque à parité horaire a pour objectifs :

- L'enseignement de la langue vivante régionale vise l'acquisition de compétences et de connaissances qui permettent l'usage plus assuré et plus efficace d'une langue autre que la langue française.
- Des situations de communication adaptées à l'âge, aux capacités cognitives, aux intérêts des élèves, contribuent à la construction de connaissances langagières permettant d'atteindre le **niveau A2** du CECRL et au-delà, à la fin du cycle 3.
- Un début de réflexion sur le fonctionnement de la langue permet aux élèves d'acquérir une certaine autonomie dans la réception, dans la production et renforce la maîtrise du langage.

Croisement entre enseignements :

- **En LANGUE (français/basque/LVE):**

Les activités langagières en langue vivante étrangère et régionale sont l'occasion de **poursuivre le travail de comparaison du fonctionnement de la langue cible avec le français**, entamé au cycle 2. Le travail sur une même thématique, un conte simple par exemple, dans la langue étrangère ou régionale, permet aux élèves de comprendre la structure du conte à travers la langue étudiée et en retour de mieux identifier le fonctionnement de la langue française.

Des projets interdisciplinaires peuvent impliquer le cours de langue vivante (étrangère ou régionale) et l'un ou plusieurs des cours suivants : **français, histoire, géographie, éducation musicale, arts plastiques, technologie, éducation physique et sportive...**

Toutes les activités langagières sont convoquées sur les trois années du cycle et peuvent aboutir à des projets d'écriture (réalisations écrites chantées, théâtrales...), à des présentations d'œuvres réalisées en arts plastiques, en technologie, à des échanges avec des classes étrangères sur des thématiques diverses, ou à des manifestations présentées dans la langue étudiée.

Le langage oral trouve à se développer dans les dialogues didactiques, dans l'explicitation des démarches, dans les débats de savoirs ou d'interprétation (à propos de textes, d'images ou d'expériences), dans les comptes rendus, dans les présentations orales, dans les discussions à visée philosophique, en lien avec l'enseignement moral et civique.

Tout enseignement est susceptible de donner à lire et à écrire. En lecture, les supports peuvent consister en textes continus ou en documents constitués de textes, d'illustrations associées, de tableaux, de schémas ou autres formes de langage écrit, donnés sur supports traditionnels ou numériques.

Tout au long du cycle, en tenant compte de la progression en étude de la langue, la vigilance orthographique des élèves est exercée et leur réflexion sur la langue régulièrement sollicitée. **L'apprentissage d'une langue vivante étrangère ou régionale est l'occasion de procéder à des comparaisons du fonctionnement de cette langue avec le français, mais aussi d'explicitier des savoir-faire également utiles en français** (écouter pour comprendre ; comparer des mots pour inférer le sens ; ...).

- **En ARTS PLASTIQUES :**

Le développement de la compétence « Se repérer dans les domaines liés aux arts plastiques, être sensible aux questions de l'art » permet notamment des rapprochements avec l'enseignement des langues vivantes, par la prise en compte de contextes artistico-culturels différents.

- **En EPS :**

L'éducation physique et sportive offre de nombreuses situations permettant aux élèves de pratiquer le langage oral. Ils sont ainsi amenés à utiliser un vocabulaire adapté, spécifique pour décrire les actions réalisées par un camarade et eux-mêmes, pour organiser leur activité ou celle d'un camarade et pour exprimer les émotions ressenties. Ils développent aussi des compétences de communication en pratiquant un langage dans un genre codifié (par exemple, restituer une observation faite à partir de critères précis face à un collectif ou un individu).

- **En MATHÉMATIQUES :**

La lecture des données, les échanges oraux pour expliquer les démarches, et la production de réponses sous forme textuelle contribuent à travailler plusieurs composantes de la maîtrise de la langue dans le cadre des mathématiques.

❖ L'organisation de l'enseignement bilingue

« Un enseignement bilingue n'atteindra véritablement ses objectifs que si l'ensemble des acteurs de l'établissement participe à la bonne marche de l'aventure. » Jean Duverger L'enseignement en classe bilingue Hachette FLE (p 109)

L'articulation des deux langues d'enseignement :

➤ **Deux principes :**

- Un enseignant / une langue : un enseignant est associé à une langue
- Un enseignant /deux langues : c'est le même enseignant qui enseigne dans les deux langues

➤ **Deux organisations possibles** (indépendamment des principes) :

- Section bilingue : les élèves regroupés dans une classe en langue régionale sont répartis dans des classes différentes en français.
- Classe bilingue : le groupe classe est le même en langue régionale et en français. Dans ce cas, il est souhaitable de privilégier un lieu unique pour favoriser les apprentissages bilingues.

➤ **Trois notions didactiques :**

Elles permettent aux enseignants de structurer, dans le cadre d'un enseignement bilingue voire plurilingue, les relations et articulations entre les différentes langues.

La Macro-alternance : se situe au niveau de la structure, de l'organisation générale :

➔ Elle régule le rythme, la répartition globale entre les deux langues au niveau des programmes, des disciplines, des contenus. Elle est programmée à l'avance et se décide en fonction de critères clairement identifiés.

➔ Elle permet l'élaboration d'un emploi du temps propre à une classe bilingue.

➔ Les objectifs de l'enseignement bilingue font partie intégrante du projet d'école, voire de secteur.

La Meso-alternance : désigne l'alternance raisonnée à l'intérieur de séquences, de séances menées soit en L1 soit en L2 dans la perspective de donner du sens à l'articulation et au tressage des deux langues dans les apprentissages disciplinaires.

→ Elle est facilitée par l'occupation d'un même espace classe par les deux enseignants (enseignant de français et enseignant bilingue)

→ Elle implique l'élaboration d'outils d'apprentissage communs aux deux langues (affichages, traces, supports cahiers, portes-vue bilingues)

→ Elle prend tout son sens dans l'élaboration de scénarios pédagogiques communs avec une alternance des séances dans une langue puis dans l'autre (exemple de l'apprentissage de la lecture en deux langues : co-progression des sons (sons communs aux deux langues + sons spécifiques dans chacune des langues) et un travail complémentaire sur la compréhension.

La Micro-alternance : se rapporte au recours ponctuel et de manière non programmée, à l'usage de l'une ou de l'autre langue.

Quelques exemples :

→ L'enseignant bilingue accepte des reformulations de consignes par les élèves en français sur le temps d'enseignement en langue régionale. Ces reformulations seront reprises en L2 par l'enseignant et répétées par les élèves.

→ L'enseignant bilingue ou de français peut prendre appui sur des acquis linguistiques en L1 des élèves pour travailler des notions en L2 (principe de la grammaire comparée) et inversement.

→ Les traces de la veille en L1/L2 sont reprises le lendemain en L2/L1 afin de réactiver, remobiliser les connaissances travaillées et faire du lien avec la séance qui suit.

→ L'enseignant bilingue peut utiliser/partir de/des supports en L1 pour des mises en projet en L2 (textes documentaires, vidéos, articles ;..) en sciences, histoire, géographie...

❖ **Des éléments de structuration du chantier qualitatif de l'enseignement bilingue :**

➤ **Les dispositifs d'aide et de soutien :**

- **Stages de réussite** : ils sont dispensés par les enseignants volontaires, qu'ils enseignent en basque ou en français. Ils visent l'amélioration des compétences disciplinaires et linguistiques attendues dans les deux langues en fin d'école primaire. Selon les besoins des élèves concernés l'enseignant de basque volontaire peut être amené à enseigner en français.
- **Interventions RASED** : la prise en charge des élèves bilingues par les maîtres spécialisés du RASED est à équilibrer équitablement sur les temps d'enseignement en basque et en français.
- **APC** : l'activité pédagogique complémentaire (APC) est mise en œuvre tant en basque qu'en français selon les besoins des élèves. L'heure hebdomadaire figurant dans les obligations de services des enseignants au titre des APC sera spécifiquement dédiée à la mise en œuvre d'activités relatives à la maîtrise du langage et de la lecture. L'organisation générale des APC sera inscrite dans les projets d'école.

➤ **L'expérimentation d'augmentation horaire :**

Ces expérimentations peuvent se développer dans les écoles maternelles et les classes maternelles des écoles primaires. Elles s'appuient sur le volontariat et l'adhésion unanime des équipes pédagogiques et des familles concernées par le projet. Cette expérimentation demeure un projet pédagogique propre à l'équipe des enseignants. Après information et enquête menées conjointement avec les représentants de l'Education Nationale et de l'OPLB (Office Public de la Langue Basque), le projet d'expérimentation doit recueillir l'aval du conseil d'école.

De 2012 à 2018, 17 projets d'expérimentations ont été validés par les services académiques.

Depuis 2011, tout projet d'expérimentation fait l'objet d'un dossier complet présenté dans le document transmis aux écoles et intitulé : « Protocole relatif à la demande par une école d'une expérimentation pédagogique nécessitant l'augmentation du nombre d'heures d'enseignement en basque dans les sections bilingues du premier degré ».

➤ **L'emploi du temps :**

L'enseignement à parité horaire en langue basque et en langue française, doit se répartir d'une manière équilibrée pendant la semaine de classe (12 heures en français et 12 en basque, sur la semaine de 24 heures).

Les deux mi-temps d'enseignement sont organisés sur deux journées entières non consécutives (ex : lundi et jeudi en français, mardi et vendredi en basque ou inversement).

La circulaire départementale du 28 mai 2014 mentionne les points positifs du fonctionnement en journée entière (*arrêt des ruptures sur une même journée, amélioration du repérage spatial et temporel par les élèves et leur famille, gain de temps pédagogique, facilitation des concertations des enseignants sur le temps méridien, cohérence des programmations, amélioration de la gestion du travail personnel des élèves*) et précise que « *pour les écoles bilingues qui partagent un moyen d'enseignement (que ce soit en français ou en basque) avec une autre école, le passage à la journée est obligatoire ; pour les écoles bilingues qui disposent de postes complets (en français et en basque) au sein d'une même école, l'organisation en demi-journée ou en journée entière est laissée au libre choix des équipes pédagogiques.* »

➤ **L'enseignement de la LVE :** Le temps consacré aux langues vivantes étrangères et à toutes interventions extérieures dans le cadre d'un projet pédagogique est à décompter équitablement du temps d'enseignement en français et du temps d'enseignement en langue régionale.

➤ **L'organisation horaire des enseignements :**

CYCLE 1 : l'ensemble des domaines d'activités est concerné par chacune des deux langues d'apprentissage à l'école maternelle.

CYCLE 2 : cf le tableau ci-dessous

CYCLE 3 : cf le tableau ci-dessous

CYCLE 2 :

Domaines disciplinaires	Sur le temps d'enseignement en français	Sur le temps d'enseignement en basque	Total	
Langue (en français)				
Langage oral	6h30		10h	
Lecture et compréhension de l'écrit				
Ecriture				
Etude de la langue : grammaire, orthographe, lexique				
Langue (en basque)				
Langage oral		3h30		
Lecture et compréhension de l'écrit				
Ecriture				
Etude de la langue : grammaire, orthographe, lexique				
Mathématiques	1h	4h	5h	
Langue vivante étrangère	45 min	45 min	1h30	
Education physique et sportive	1h30	1h 30	3h	
Enseignements artistiques	1h	1h	2h	
Questionner le monde	1h15	1h15	2h30	
Enseignement moral et civique				
Total	12h	12h	24h	

CYCLE 3 :

Domaines disciplinaires	Sur le temps d'enseignement en français	Sur le temps d'enseignement en basque	Total
Langue (en français)			
Langage oral	5h		8h
Lecture et compréhension de l'écrit			
Ecriture			
Etude de la langue : grammaire, orthographe, lexique			
Culture littéraire et artistique			
Langue (en basque)			
Langage oral		3h	
Lecture et compréhension de l'écrit			
Ecriture			
Etude de la langue : grammaire, orthographe, lexique			
Culture littéraire et artistique			
Mathématiques	1h30	3h30	5h
Langue vivante	45 min	45 min	1h30
Education physique et sportive	1h30	1h30	3h
Sciences et technologie	1h	1h	2h
Enseignements artistiques et histoire des arts	1h	1h	2h
Histoire et géographie	1h15	1h15	2h30
Education civique et morale			
Total	12h	12h	24h

❖ Les ressources pédagogiques :

Les outils pédagogiques en langue basque (création de matériel spécifique ou traduction et adaptation de manuels existant en français) sont conçus à partir des programmes en vigueur et sont validés par les autorités académiques sur le plan pédagogique et par l'Académie Basque sur le plan linguistique.

Les chantiers éditoriaux sont définis au regard des besoins des enseignants et concertés dans le cadre d'une commission partenariale spécifique.

Ces ressources sont disponibles au centre pédagogique IKAS (www.ikas.org) et à l'atelier Canopé (www.reseau-canope.fr).

❖ Les éléments bibliographiques :

➤ Documents cités en référence :

- Programmes de l'école maternelle
- Programmes de l'école élémentaire
- Protocole pour l'augmentation horaire des enseignements
- Circulaires du 28 mai 2014 sur l'organisation pédagogique
-

➤ Auteurs et ouvrages cités en référence :

- **Jean Duverger** : *L'enseignement en classe bilingue* Hachette (FLE) 2005, p39
- **Laurent Gajo** : *Communication lors des rencontres de l'enseignement bilingue francophone en Europe à Prague novembre 2005*
Immersion, bilinguisme et interactions en classe Ed Didier (LAL) 2001
- **Anémone Geiger-Jaillet** : *Le bilinguisme pour grandir*, Naître bilingue ou le devenir par l'école Ed L'Harmattan 2005
- **Barbara Abdellilah Bauer** : *Le défi des enfants bilingues* Ed La découverte

Document finalisé en novembre 2018 par :

Marie-Pierre COHÉRE, *Inspectrice Education Nationale en charge du dossier départemental Langue Basque*
Isabelle CARRICART, *conseillère pédagogique départementale Langue Basque*
Maialen IDOATE, *conseillère pédagogique départementale Langue Basque*
Nicolas CAUSSÉ, *conseiller pédagogique départemental Langue Basque*
Isabelle AHAMENDABURU, *Enseignante et animatrice Langue Basque*